

# Mesures de restriction à respecter sur le territoire de l'axe Saône

## Usages d'agrément

Gestes  
Éco-  
citoyens

### Niveau ALERTE



#### Mesures de limitation des usages



**INTERDICTION** d'arrosage des jardins potagers entre 11h et 18h



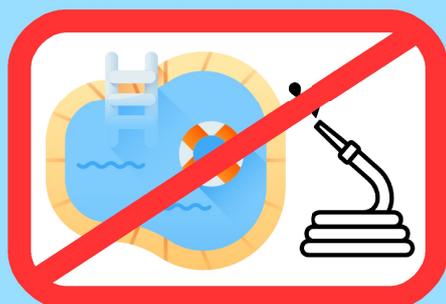
**INTERDICTION** d'arrosage des pelouses, massifs fleuris et plantes en pots de 11h à 18h sauf exceptions\*



**INTERDICTION** d'arrosage des terrains de sport (y compris hippodromes) de 11h à 18h



#### Mesures d'interdiction des usages



**INTERDICTION** de remplir les piscines privées et bains à remous de plus de 1m<sup>3</sup> sauf pour compléments et sauf pour les nouvelles constructions dont le chantier a commencé avant l'alerte\*



**INTERDICTION** de lavage des véhicules sauf avec le matériel haute-pression des stations professionnelles\*



**INTERDICTION** de lavage des façades, toitures sauf exceptions\*



**INTERDICTION** de laver les voiries ou les voies privées sauf si lavages réalisés par les collectivités et entreprises avec du matériel haute pression\*



**INTERDICTION** d'alimentation des fontaines publiques et privées à circuit ouvert\*

\* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages sur le site internet des services de l'État dans le Rhône

Connaître mes restrictions des usages de l'eau

Et découvrez le nouvel outil carte interactive à votre disposition



<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>